



## Mariage prévu en Suisse

03/2022

### Documents à présenter personnellement à votre représentation suisse

**Formulaire: Demande en vue de mariage**

Les formulaires A34A et 035 seront remis au/x fiancé/s sur place afin d'être complétés et signés. Ces documents ne sont pas remis par courriel.

034A – Demande en vue de mariage  
Un exemplaire commun pour les deux fiancés

035 - Déclaration relative aux conditions du mariage  
Un exemplaire pour chaque fiancé

**Pour la personne de nationalité suisse ou citoyen étranger résident en Suisse:**

- certificat original relatif au domicile actuel
- passeport ou carte d'identité valable
- copie du titre de séjour

**Pour la personne de nationalité étrangère :**

- acte de naissance original (\*) avec filiation des parents
- acte d'état civil original (\*) avant ce mariage - célibataire, divorcé, veuf(ve) – mentionnant les mariages dissous, et en plus :
  - a) Si le conjoint/partenaire a été divorcé avant ce mariage :
    - Acte de divorce (\*) qui précise la date de son entrée en vigueur.
  - b) Si le conjoint/partenaire était veuf/ve avant ce mariage :
    - Acte de décès original (\*) du conjoint décédé
- certificat original relatif au domicile actuel (\*)
- copie de la carte de résidence, si applicable
- passeport ou carte d'identité valable

Certains documents peuvent ne plus être requis si cette personne est déjà inscrite dans le registre suisse de l'état civil.

**Pour les éventuels enfants communs non encore inscrits dans le registre suisse de l'état civil :**

Veillez vous référer à la fiche d'information « inscription d'une naissance »

**Pour les éventuels enfants communs inscrits dans le registre suisse de l'état civil :**

- copie de l'acte de naissance
- copie de son passeport ou de sa carte d'identité valable

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

## Légalisation / Traduction / Apostille

Avant d'être remis à la représentation suisse, tous les documents originaux marqués d'un (\*) doivent être apostillés, puis traduits dans une langue nationale suisse par un traducteur assermenté et légalisés par un notaire.

Veillez apporter une copie du jeu complet de documents dûment légalisés pour l'ambassade.

Ministry of Justice of the Republic of Armenia  
3/8 Vazgen Sargsyan Street  
0010 Yerevan  
<https://www.moj.am/en/page/apostille>  
E-mail: [info@moj.am](mailto:info@moj.am)

Les documents d'état civils sont établis par:

Civil Status Acts Registration Services  
Ministry of Justice of the Republic of Armenia  
[https://www.moj.am/en/services/civil\\_registry](https://www.moj.am/en/services/civil_registry)  
Email: [gkag@moj.am](mailto:gkag@moj.am)

Le certificat de domicile peut être obtenu au [Passport and Visa Department of RA](#)

## Documents émis par un pays tiers

Tout document qui n'est pas délivré par une autorité arménienne doit être légalisé par la représentation suisse compétente pour le pays de délivrance. Des frais supplémentaires peuvent être facturés. [choisir le pays \(Conseils aux voyageurs & représentations\)](#)

## Demande de visa pour prise de domicile (regroupement familial)

Si votre future épouse/futur époux n'est pas de nationalité suisse, il lui sera nécessaire de déposer une demande de visa type D (long séjour) pour pouvoir se rendre en Suisse pour se marier et pour y séjourner après le mariage.

Les documents suivants doivent être présentés avec la demande de préparation de mariage :

- passeport valable (+2 copies)
- carte de résident pour citoyens étrangers domiciliés en Arménie (+2 copies)
- [Formulaire de demande de visa](#) de type D, dûment complété et signé (en 3 exemplaires)
- 4 photos passeport récentes
- Extrait du casier judiciaire (\*) (+1 copie)  
Le certificat de domicile peut être obtenu auprès du [Ministère des affaires étrangères de la République d'Arménie](#)

## Rendez-vous

Pour fixer un rendez-vous, veuillez appeler l'Ambassade aux numéros suivants : +995 322 75 30 01 / 322 75 30 02, ou envoyez un Email, en indiquant vos noms/prénoms et no. de téléphone de contact.

Veillez prendre note que le dossier doit être complet. Si ce n'est pas le cas, un nouveau rendez-vous devra être fixé.

## Délai de traitement

Après la présentation du dossier complet, tous les documents sont transmis aux autorités compétentes en Suisse. Le délai de traitement pour l'autorisation du visa peut prendre jusqu'à 12 semaines.

## Emoluments

Les émoluments pour la procédure préparatoire se montent à: CHF 230

Les émoluments pour la demande de visa : CHF 88

Les frais sont à régler le jour du rendez-vous en GEL, au moyen d'une carte bancaire (pas d'argent liquide accepté). Renseignez-vous sur le montant à payer une fois que votre dossier est complet. La représentation suisse se réserve le droit d'adapter à tout moment la contre-valeur en GEL en raison des fluctuations du taux de change.

L'office de l'état civil où le mariage aura lieu perçoit des frais supplémentaires à payer directement en Suisse.

## Informations supplémentaires

### **Pour les citoyens arméniens :**

Enregistrez votre mariage auprès des autorités arméniennes en Suisse. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'Ambassade de la République d'Arménie à Genève.

### **Pour un citoyen suisse ayant son domicile en Arménie :**

Envoyez une copie de votre acte de mariage à cette ambassade afin de mettre à jour notre registre